

Le 3 décembre 2007

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS

A partir du 16 novembre 2007 et pour une période s'achevant au 31 décembre 2007 et renouvelable par tacite reconduction, la Compagnie de Saint-Gobain dont le siège social est à « Les Miroirs », 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, a confié à EXANE BNP PARIBAS dont le siège social est au 16, avenue Matignon, 75008 Paris, l'animation de ses actions sur le marché Eurolist d'Euronext Paris dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l' A.F.E.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité le 3 décembre 2007 sont :

- Montant : une somme de 50 000 000 euros.
- Nombre d'actions « Saint-Gobain » : néant.

X X